

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION COMPETENCE ENVIRONNEMENT

COLLECTIVITE PROPRIETAIRE

Commune de : GRUISSAN

Représentée par son Maire, Didier CODORNIU

ETABLISSEMENT PUBLIC BENEFICIAIRE

LE GRAND NARBONNE, Communauté d'Agglomération

Représentée par son Président, Jacques BASCOU

CONSISTANCE DES BIENS			SITUATION JURIDIQUE		ETAT DES BIENS	
Désignation	Adresse	Descriptif	Occupants	Servitudes	Année de construction / acquisition / renouvellement	appréciation sur l'état général du bien et évaluation de la remise en état

I. BIENS IMMEUBLES

Déchetterie	n.d	n.d	Commune de Gruissan	néant	2002	néant
-------------	-----	-----	---------------------	-------	------	-------

II. BIENS MEUBLES

Containers	n.d	195	n.d	néant	1997, 1998, 2001	néant
Colonne EMR	n.d	36	n.d	néant	1997, 1998	néant
Colonne JRM	n.d	36	n.d	néant	1998	néant
Colonne Verre	n.d	47	n.d	néant	2001	néant
Conteneur huile	n.d	1	n.d	néant	1998	néant

**III. BIENS MIS A DISPOSITION SUITE A LA RESTITUTION PAR LE SIVOM NARBONNE RURAL
(Délibération du Comité Syndical du 1er décembre 2008)**

Libellé du compte par nature	N° inventaire
Chargeur Carterpillar Fiatialis FR9BPL	2157-1991-0006
Benne mécanique Granges 3653 PV 11	2182-2000-1386

Fait en trois exemplaires originaux à Narbonne, le : **10 DEC. 2009**Le représentant de la Commune de :
GRUISSAN

Didier CODORNIU, Maire

Le représentant du GRAND NARBONNE,
Communauté d'Agglomération

Jacques BASCOU, Président

